

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## BRC 989 SACX Plus 0307 ULL 1Kg 20kg

### 1. Identification de la préparation et de la société

**Nom du produit** : BRC 989 SACX Plus 0307  
ULL 1Kg 20kg

**Code** : 154774

**Head Office** : **Cookson Electronics**  
Forsyth Road  
Sheerwater  
Woking  
Surrey  
England  
GU21 5RZ  
Tel: +44(0)1483 758400  
Fax: +44(0)1483 728837

**Producteur** : Cookson Electronics Assembly  
Materials Group  
Naarden Manufacturing Site  
Energiesstraat 21  
1411 AR Naarden  
The Netherlands  
Tel: +31 (35) 695 5411  
Fax: +31 (35) 694 8451

**Personne compétente** : shosken@cooksonelectronics.com

**Utilisations** : brasage tendre

### 2 Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

**Contact avec la peau** : Non irritant pour la peau.

**Données toxicologiques** : Non disponible.

**Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
Europe étain Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	7440-31-5	80 - 100	231-141-8	Non classé.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. Premiers secours

#### Premiers secours

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Les coupures doivent être traitées promptement et recouvertes.

**Contact avec les yeux** : Consulter un médecin en cas de dommage à l'œil causé par le métal.

**Date d'édition** : 21/07/2011.

1/6

## 4. Premiers secours

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Non utilisables** : Aucun connu.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxyde/oxydes de métal

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Aucune protection spéciale n'est requise.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

**Précautions relatives à l'environnement** : Aucun danger particulier.

**Grand déversement accidentel** : Réempiler avec précaution. Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

**Petit déversement accidentel** : Réempiler avec précaution. Faire attention avec les objets tranchants ou lourds.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Faire attention avec les objets tranchants ou lourds.

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale.

### Matériaux d'emballage

**Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
<b>Europe</b> étain	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
<b>Suède</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Danemark</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Norvège</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>France</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Pays-Bas</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Allemagne</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Finlande</b> étain	<b>Työterveyslaitos (Finlande, 2002).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). <b>Työterveyslaitos, Sosiaali- ja terveysministeriö (Finlande, 8/2007). Notes: calculated as Sn</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> , (calculated as Sn) 8 heure(s).
<b>Royaume-Uni (RU)</b> étain	<b>EH40-OES (Royaume-Uni (RU), 2002).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
<b>Autriche</b> étain	<b>GKV_MAK (Autriche, 9/2007).</b> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> , 4 fois par équipe, 15 minute(s). Forme: inhalable fraction TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: inhalable fraction
<b>Suisse</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Belgique</b> étain	<b>Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007).</b> <b>Absorbé par la peau.</b> Valeur limite: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
<b>Espagne</b> étain	<b>INSHT (Espagne, 1/2008).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
<b>Turquie</b> étain	<b>NIOSH REL (États-Unis, 6/2008).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 10 heure(s).
<b>République Tchèque</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Irlande</b> Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
<b>Italie</b> étain	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Estonie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Lituanie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Slovaquie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Hongrie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Pologne

étain **Ministra Pracy i Polityki Społecznej (Pologne, 9/2007). Notes: calculated as Sn**  
TWA: 2 mg/m<sup>3</sup>, (calculated as Sn) 8 heure(s). Forme: smokes and dusts

### Slovénie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Lettonie

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

### Grèce

étain **PD 90/1999 (Grèce, 8/2007).**  
TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

### Portugal

étain **Instituto Português da Qualidade (Portugal, 3/2007).**  
TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

### Contrôle de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise.
- Mesures d'hygiène** : Laver abondamment après manipulation.
- Protection respiratoire** : Non applicable. Recommandé: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Porter des gants épais capables de résister aux coupures conçus pour la manipulation des métaux. <1 heures Temps avant transpercement: vinyle jetable
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: écran facial EN 166 3 9 -B
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.  
Recommandé: général

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

#### Aspect

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Argenté.
- Odeur** : Aucune.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Teneur en COV** : 0 % (w/w)

**Date d'édition** : 21/07/2011.

4/6

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matières à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité aiguë

### Signes/symptômes de surexposition

**Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité en milieu aquatique

#### Biodégradabilité

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**AOX** : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Catalogue Européen des Déchets** : 10 08 11 crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 08 10

**Déchets Dangereux** : Oui.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe IATA</b>	Non réglementé.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.  
**Utilisation du produit** : Applications industrielles.

### Autres Réglementations UE

**Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### Allemagne

- Classe de risques pour l'eau** : nwg Annexe No. 4  
**Instructions techniques sur le contrôle de la qualité de l'air** : TA-Luft Nombre 5.2.1: 99.3%  
 TA-Luft Classe III - Nombre 5.2.2: 0.7%

### Italie

**Directive sur le contrôle des émissions** : Non classé.

## 16. Autres informations

### Historique

- Date d'impression** : 22/07/2011.  
**Date d'édition** : 21/07/2011.  
**Date de la précédente édition** : 06/04/2011.  
**Version** : 3  
**Élaborée par** : Simon Hosken  
 Environmental, Health and Safety Manager

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Références

Preparation contains solely TSCA and REACH 1907/2006 listed substances.

### Avis au lecteur

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*